

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Champagne-en-Valromey, après convocation légale du 11 février 2025 sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Présents : Madame Bernadette ELGER, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE, Bernard GINESTE, Ralf MEUSER, Jean MOCHON, Mathias RICHARD.

Excusée : Madame Valérie TOURNEMINE qui donne pouvoir à Monsieur Christophe MICHAILLE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MOHON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 4, afin de traiter une demande de location de garage vacant. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Epicerie communale : passation d'un avenant

[Affaire débattue n°D_2025_02_001]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 22 avril 2024 acceptant de louer à Madame Laetitia CHARPY – SARL LCO – le fonds de commerce de négoce de détails de produits d'alimentation générale et de négoce de détails non alimentaire dans un magasin dont la surface de vente est de 115 m2 situé au rez-de-chaussée d'un immeuble cadastré Section B n°343, 344 et 345 avec une réserve de 25 m2 cadastrée Section B n°449.

Puis il rappelle la vacance d'un local attenant au magasin d'une superficie de 13.50 m2 (Parcelle cadastrée Section B n°345) et informe que Madame Laetitia CHARPY serait intéressée pour l'occuper et laisserait la réserve de 25m2.

Il précise qu'à cette occasion, un métré total a été réalisé (magasin – bureau – annexes – toilettes) qui laisse ressortir une surface totale du magasin de 141.20 m2.

Il propose à l'Assemblée la rédaction et la signature d'un avenant au bail signé le 7 juin 2024 à l'Etude de Maître Jean-Claude DOGNETON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Prend acte de la nouvelle superficie du magasin mise à la disposition de Madame Laëtitia CHARPY, à savoir 141.20 m2
- Prend acte de la restitution de la remise de 25 m2 cadastrée Section n°449,
- Accepte la passation d'un avenant pour la mise à disposition du local attenant au magasin et la mise à jour de la nouvelle superficie du magasin à compter du 1^{er} mars 2025,
- Précise que cet avenant n'a aucune incidence sur le prix du loyer mensuel qui reste fixé à 800.00 € HT,
- Désigne l'Etude de Maître Jean-Claude DOGNETON pour enregistrer l'avenant à intervenir et autorise le maire à le signer et faire toute démarche nécessaire.

3. Location d'un appartement communal 6 Place Brillat Savarin – Charges mensuelles

[Affaire débattue n°D_2025_02_002]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 janvier 2025 décidant de louer à Madame Léa THIVEL, à compter du 15 janvier 2025 l'appartement n°02 situé au 1^{er} étage de l'immeuble collectif sis 6 Place Brillat Savarin et précise que par délibération du 28 février 2022, une somme mensuelle forfaitaire des charges correspondant aux dépenses engagées pour la maintenance de l'ascenseur, l'entretien et les frais d'électricité des parties communes avaient été déterminée pour un coût de 30.00 €.

Il propose une nouvelle somme forfaitaire mensuelle de 35.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Approuve la somme mensuelle forfaitaire proposée pour un montant de 35.00 €,
- Précise que cette somme forfaitaire mensuelle sera révisée chaque année à la date anniversaire du contrat de location en fonction de l'indice de référence des loyers connu à la cette date. Indice de base : 144.51 Indice du 3ème trimestre 2024
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

4. Location d'un garage communal

[Affaire débattue n°D_2025_02_001]

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un garage communal sis Chemin de Pré Monsieur à Champagne-en-Valromey, précédemment occupé par Madame Christine LOUART, est vacant et rend compte des demandes de garages en attente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Décide de louer, à compter du 1^{er} mars 2025, le garage communal précité à Monsieur et Madame Benoît et Maryline DELBEKE, domiciliés 80, route du Col de Richemont à Champagne-en-Valromey pour une durée de six ans conformément à la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relatives aux droits et obligations des locataires et des bailleurs moyennant un loyer mensuel de 50.00 € (cinquante euros),
- ✓ Précise que :
 - Le montant de ce loyer sera révisé chaque année au 1^{er} mars en fonction de l'indice de référence des loyers connu à cette date – Indice de base 144.64 (indice du 4^{ème} trimestre 2024)
 - Le loyer sera exigible chaque fin de mois
- ✓ Autorise le maire à signer le bail à intervenir et faire toute démarche nécessaire.

5. Questions diverses

Attribution de subventions

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de subventions reçues de différentes associations et décide des attributions suivantes :

<i>Associations</i>	<i>Subventions</i>	<i>Associations</i>	<i>Subventions</i>
Parents d Elèves Collège du Valromey	410.00 €	Comité des Fêtes Champagne	1 200.00 €
Ecole Montessori Association CRISTALE	1260.00 €	Les Chats Errants Bugey Sud	200.00 €
Banque Alimentaire	100.00 €	Les Restaurants du Coeur	100.00 €
Chambre des Métiers	100.00 €	ONAC	50.00 €
Val'Muse	300.00 €	Cercle Regain	1 600.00 €
PEP 01 Pupilles de l'Enseignement Public	250.00 €	AGaTH (Association Citoyenne Petites gares du Bugey)	100.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	80.00 €	Sou des Ecoles Champagne	400.00 €
MFR Etang sur Arroux	100.00 €	Sou des Ecoles Classe découverte	1 200.00 €

Mise à disposition de la Licence IV

La convention de mise à disposition gratuite de la Licence IV à Monsieur DOZOUL – Restaurant La Barque pour une durée d'un an arrivera à expiration le 30 avril 2025.

Deux possibilités :

- Renouvellement de la mise à disposition moyennant une redevance mensuelle de 100.00 €
- Vente de la licence IV à Monsieur DOZOUL 8 400.00 €

Sécurité routière

Des habitants de Lalignod se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules qui traversent ce hameau. Ils ont sollicité la presse et demandent à la Municipalité d'intervenir. Monsieur Christophe Michaille précise qu'une étude a été réalisée grâce à la mise en place du radar pédagogique. Monsieur Claude JUILLET propose une rencontre en mairie avec ces riverains et Monsieur Jules Forêt (Le Progrès) pour répondre aux interrogations.

Piscine

Une rencontre est prévue en mairie le vendredi 21 février à 8h00 avec des élus de la CCBS accompagnés de leurs services DGS et RH pour la mise à disposition de leurs maîtres-nageurs durant la saison estivale 2025 à la piscine de Champagne.

Demande de certificat d'urbanisme

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation a été déposée par Madame Catherine GREMAUD sur la partie constructible de la parcelle cadastrée Section 287 ZI n°61. La carte communale est soumise à la loi Montagne et doit tenir compte de la règle d'urbanisation en continuité pour définir les zones constructibles. Après discussion sur la discontinuité de cette parcelle avec l'urbanisation, le conseil émet un avis favorable quant à la demande.

Ascenseur Immeuble Place Brillat Savarin

L'ascenseur fonctionne mais sans affichage – Coût du devis établi par ORONA – Société de maintenance : 1 402.36 € TTC.

Travaux à prévoir :

- Reprise de l'enduit dégradé sur le mur de soutènement ancienne mairie-école de Lilignod : devis établi par l'Entreprise BATIR et RENOVER : 552.00 € TTC
- Reconstruction de la couvertine et reprise d'enduit sur le mur de l'ancienne mairie-école de Passin : devis établi par l'Entreprise BATIR et RENOVER : 2 904.00 TTC €
- Reprise de la dégradation extérieure des façades Sud et Ouest du local technique + réalisation d'un enduit sur l'ancienne cheminée démontée rue du Prieuré : devis établi par l'Entreprise BATIR et RENOVER : 3 120.00 € TTC
- Mur du cimetière de Passin : reprise par les employés municipaux

Demande d'élagage

Madame Gaëtana GOUD est propriétaire limitrophe de la réserve foncière acquise par la municipalité à Madame Perronet et elle demande que les branches d'arbres débordant sur sa propriété soient coupées.

Service Administration du Droits des Sols – CCBS

Le conseil prend connaissance des nouvelles répartitions d'instructeurs par commune établi par le COPIL du service ADS le 6 février - Aucun changement pour la commune de Champagne.

Rentrée scolaire 2025/2026

Madame Christelle CHAPEL, Inspectrice de l'Education Nationale confirme qu'aucune fermeture de classe n'est prévue pour la rentrée de septembre 2025 à l'école publique de Champagne.

Camp de scouts

Les Scouts et Guides de France organisent un camp d'été et sont à la recherche d'un terrain pour un campement d'une durée de deux semaines avec un point d'eau potable, un accès à l'électricité, un réfrigérateur. La municipalité ne disposant pas d'un terrain avec les équipements sollicités, une réponse négative leur sera communiquée.

Sensibilisation à la Fibromyalgie

Le 12 mai 2025, la journée mondiale de la Fibromyalgie sera célébrée, une opportunité pour sensibiliser le public à cette maladie. Madame Sandrine Moulineau, membre de l'Association Fibromyalgie.fr sollicite les collectivités pour qu'une information soit faite sur leurs supports de communication.

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Jean MOCHON



Le maire,

Claude JUILLET

